

N° 9 du 17 novembre 2010
Publié le 3 décembre 2010

SYNDICAT MIXTE DE GESTION

CONSERVATOIRE

A

RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

Comité syndical du 17 novembre 2010

acte	référence	intitule
Délibération	01(17/11/10)	Décision modificative n° 2
Délibération	02(17/11/10)	Barème de la durée d'amortissement des biens du Conservatoire et régime de provisions
Délibération	03(17/11/10)	Intervention du groupe AKSAK
Délibération	04(17/11/10)	Intervention de l'association OPUS
Délibération	05(17/11/10)	Organisation d'un stage de jazz suivi d'un concert
Délibération	06(17/11/10)	Organisation d'une master classe avec l'association « Les Amis du Quatuor Ludwig »
Délibération	07(17/11/10)	Location d'un instrument de musique à l'Association des Parents d'Elèves de Digne-les-Bains (APEC)
Délibération	08(17/11/10)	Tarifs des manifestations organisées par le Conservatoire
Délibération	09(17/11/10)	Classes musicales (CHAM) au collège Gassendi
Délibération	10(17/11/10)	Mise en place des ateliers du parcours coordonné

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l' Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 17 novembre 2010 à 17 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 20 octobre 2010, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes des Trois Vallées
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Monsieur Robert LAURENTI, représentant la Communauté de Communes Durance Lubéron Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant la Communauté de Communes Durance Lubéron Verdon
Monsieur Pierre-Yves VADOT, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique du CRD

Etaient absents excusés :

Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes des trois vallées
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général

Délibération n°01(17/11/10)

Objet : Décision Modificative n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président concernant l'approbation de la décision modificative n° 2 et les débats qui ont eu lieu en séance,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la décision modificative n° 2 tel qu'indiqué ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64116 indemnités de préavis et de licenciement	16 460,65 €	0	0	0
TOTAL D 012 charges de personnel et frais assimilés	16 460,65 €	0	0	0
D-022 dépenses imprévues (fonctionnement)	25 271,88	0	0	0
TOTAL D 022 dépenses imprévues (fonctionnement)	25 271,88	0	0	0
D-023 virement à la section d'investissement	0	25 271,88	0	0
TOTAL D 023 virement à la section d'investissement	0	25 271,88	0	0
R-74731 Participations statutaires	0	0	0	13 570,18
R-747511 Participations statutaires DIGNE	0	0	2 607,61	0
R-747512 Participations statutaires MANOSQUE	0	0	3 203,04	0
TOTAL R 74 : dotations, subventions et participations	0	0	5 810,65	13 570,18
R-778 : Autres produits exceptionnels	0	0	24 220,18	0
TOTAL R-77 : Produits exceptionnels	0	0	24 220,18	0
TOTAL	41 732,53	25 271,88	30 030,83	13 570,18

INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	25 271,88	0
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	25 271,88	0
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	25 271,88
TOTAL R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	25 271,88
R-13228 Autres subventions de la Région	0	0	0	3 000,00
R-1323 Département	0	0	0	363,30
TOTAL R 13 Subventions d'investissement reçues	0	0	0	3 363,30
D-2188 Autres immobilisations corporelles	0	3 363,30	0	0
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	0	3 363,30	0	0
TOTAL	0	3 363,30	25 271,88	28 635,18
TOTAL GENERAL		-13 097,35		-13 097,35

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°02(17/11/10)

Objet : Barème de la durée d'amortissement des biens du Conservatoire et régime de provisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant le cadre budgétaire et comptable M14 retenu pour le Conservatoire et qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

ENTENDU que ce cadre budgétaire et comptable M14 rend obligatoire pour les collectivités la détermination de la durée d'amortissement des biens du Conservatoire et l'adoption d'un régime de provisions,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** la durée d'amortissement pour les biens du Conservatoire telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nature des biens	Barème indicatif de la durée d'amortissement	Durée fixée pour les biens du CRD
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
- logiciels	2 ans	2 ans
- prologiciels (logiciels spécifiques)		5 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		
- voitures	5 à 10 ans	10 ans
- mobilier	10 à 15 ans	10 ans
- matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	10 ans
- matériel informatique	2 à 5 ans	5 ans
- matériels classiques	6 à 10 ans	10 ans
- coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans
- installations et appareils de chauffage, climatisation	10 à 20 ans	20 ans
- agencements-aménagements bâtiment	15 20 ans	20 ans
- objets d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros		1 an

- d'approuver le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.
Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°03(17/11/10)

Objet : Intervention du groupe AKSAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant l'intervention du groupe AKSAK composé de 5 musiciens, d'un technicien son, d'un danseur se déroulant les 6 - 7 novembre et 17-18 décembre 2010 dans le cadre de la manifestation « Les oiseaux migrateurs »,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** le devis de 7 250 euros de l'association « Sur le pont » concernant la prestation du groupe AKSAK telle que détaillée dans la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°04(17/11/10)

Objet : Intervention de l'association OPUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant les modalités d'intervention de l'association OPUS dans le cadre du stage de pratique orchestrale à destination des élèves du Conservatoire et de l'organisation de deux concerts les 12 décembre 2010 à Digne-les-Bains et 22 janvier 2011 à Manosque,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** le montant de la prestation de 4 000 euros de l'association OPUS relative à l'animation du stage et à l'organisation de deux concerts par l'association OPUS telle que détaillés dans la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°05(17/11/10)

Objet : Organisation d'un stage de jazz suivi d'un concert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant les modalités d'intervention de l'association « Sur la voix du jazz » relatives à l'organisation d'un stage de jazz à dominante vocale et d'un concert qui se déroulera à l'IUT de Digne les Bains les 4 et 5 décembre 2010 à Digne-les-Bains,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** le devis de 2 000 euros établi par l'association « Sur la voix du jazz » pour la rémunération Julien Baudry chargé de l'animation du stage de jazz à destination des élèves du Conservatoire les 4 et 5 décembre 2010 et de l'organisation d'un concert avec billetterie le 4 décembre 2010 en soirée telle que détaillés dans la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** la location de l'auditorium pour un montant de 80 euros par le Conservatoire à l'IUT de Digne-les-Bains ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°06(17/11/10)

Objet : Organisation d'une master classe avec l'association « Les Amis du Quatuor Ludwig »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant les modalités d'intervention de l'association « Les Amis du Quatuor Ludwig » concernant l'organisation d'une master classe le 27 novembre 2010 à destination des élèves des classes de cordes des antennes de Manosque et Digne-les-Bains,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** le devis établi par l'association « Les Amis du Quatuor Ludwig » d'un montant de 600 euros relatif aux rémunérations d'Elenid Owen violoniste et d'Anne Copéry violoncelliste chargées d'animer la master classe du 27 novembre ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°07(17/11/10)

Objet : Location d'un instrument de musique à l'association des parents d'élèves de Digne-les-Bains (APEC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président précisant les modalités de mise à disposition d'un accordéon de marque Verde au Conservatoire par l'APEC,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** la mise à disposition de l'accordéon Verde à compter du 17 novembre 2010 pour une période de 10 mois contre une participation financière de 12 euros par mois qui sera versée à l'APEC ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°08(17/11/10)

Objet : Tarifs des manifestations organisées par le Conservatoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 01(14/10/2010) du 14 octobre 2010 relative à la création d'une régie d'avances et de recettes temporaire,

ENTENDU le rapport du Président proposant de déterminer les tarifs des droits d'entrée des manifestations et concerts organisés par le Conservatoire,

ENTENDU qu'il est nécessaire de désigner des régisseurs temporaires pour les deux prochaines manifestations payantes programmées les 4 décembre et 18 décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** les tarifs des droits d'entrée tels qu'indiqués ci-dessous

Spectacles et concerts

- Plein tarif : 10 €
- Tarif réduit : 7 € (chômeurs, étudiants, mineurs, adultes inscrits au conservatoire*.)
- Tarif élèves mineurs du conservatoire* et des écoles du réseau* : 3 €
-

Soirées à thème

- Plein tarif : 5 €
- Tarif réduit : 2 € (chômeurs, étudiants, mineurs, adultes inscrits au conservatoire*.)
- Gratuit : élèves mineurs du conservatoire* et des écoles du réseau*.

* Sur présentation d'un justificatif à jour.

- **d'approuver** les nominations en qualité de régisseurs temporaires d'un agent du conservatoire pour le concert de jazz du samedi 4 décembre et de l'agent chargé de la communication du Conservatoire pour le bal folk du 18 décembre 2010 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°09(17/11/10)

Objet : Classes musicales (CHAM) au collège Gassendi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président proposant l'organisation d'une Classe à Horaires Aménagés Musicale (CHAM) au collège Gassendi à Digne-les-Bains impliquant la création de nouvelles heures d'enseignement,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **de refuser** l'organisation d'une Classe à Horaires Aménagés Musicale au collège Gassendi à Digne-les-Bains ;
- **de refuser** la création d'un poste d'enseignant à temps plein relevant du cadre d'emploi de B pour répondre aux demandes d'animations en milieu scolaire ;

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.

Délibération n°10(17/11/10)

Objet : Mise en place des ateliers du parcours coordonné

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de gestion de l'école nationale de musique, d'art dramatique et de danse des Alpes de Haute- Provence,

Vu l'instruction M157 sur la comptabilité des Syndicats Mixtes,

ENTENDU le rapport du Président proposant la mise en place des ateliers du parcours coordonné et la nécessité de louer des instruments de musique auprès des deux associations des parents d'élèves du conservatoire de Digne-les-Bains et Manosque ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** la location d'instruments auprès des deux APEC à compter du 17 novembre 2010 jusqu'au 30 juin 2011 ;
- **d'attribuer** une enveloppe financière de 1500 euros pour la location des instruments ;
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 17 novembre 2010.

Le Président du Syndicat Mixte,

Félix MOROSO.